

Baccalauréat professionnel
Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère

Épreuve de LVA ou LVB

Situation A : épreuve écrite commune en trois parties

Durée : 1 heure

Coefficient 2 – Bac Pro toutes spécialités

Coefficient 3 – Bac Pro « Commercialisation et service en restauration »

L'ensemble du sujet comporte **trois** parties :

Partie 1 : Compréhension de l'oral

Partie 2 : Compréhension de l'écrit

Partie 3 : Expression écrite

Vous disposez d'une heure pour traiter les trois parties.

L'épreuve débute par l'écoute ou le visionnage du document audio ou vidéo. Après la dernière écoute du document audio ou vidéo, vous organiserez votre temps comme vous le souhaitez pour traiter l'ensemble des trois parties.

L'usage de calculatrice, dictionnaire, appareil connecté est interdit.

